

Qu'est-ce qu'une ZICO ?

(zone importante pour la conservation des oiseaux)

une réponse

Elles ont été délimitées suite à la directive "oiseaux" de 1979 (voir ■355301 sur le réseau Natura 2000) concernant les oiseaux sauvages. L'objectif de celle-ci est de conserver en bon état les populations d'oiseaux (annexe I) vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire des États membres.

▲ Quel est leur objectif ?

Les ZICO sont le résultat des **inventaires préalables à la désignation des ZPS** (zones de protection spéciale du réseau Natura 2000) ; ce sont généralement de grandes enveloppes à l'intérieur desquelles existent des habitats de chasse, de nidification, de repos, etc. d'oiseaux de l'annexe I (par exemple, zones humides pour le Flament rose, falaises et garrigues pour l'Aigle de Bonelli, etc.). Les ZPS sont par contre moins étendues.

▲ Comment ont-elles été délimitées ?

Pour répondre à la directive "oiseaux" et déterminer les zones «*les plus appropriées en nombre et en superficie*», il a été procédé à des inventaires. Le premier, établi dans les années 1980 par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) a été actualisé en 1994 sous la coordination de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Mené par enquête auprès d'un large réseau d'ornithologues, l'inventaire a été soumis ensuite pour validation aux directions régionales de l'environnement (DIREN).

Chaque État membre de l'Union européenne désigne alors tout ou partie des enveloppes ZICO en ZPS c'est-à-dire en zones où il fera appliquer des mesures de protection du droit national appropriées.

▲ Quelle est l'importance des ZICO en France ?

L'inventaire a recensé 285 sites sur le territoire métropolitain pour une surface totale de 4,8 millions d'hectares (dont 327 270 ha de superficie maritime) soit 8,1 % du territoire.

Une grande partie des ZICO retenues sont des milieux déjà protégés au sein des parcs nationaux, réserves naturelles, réserves de chasse, parc régionaux, propriétés du conservatoire du littoral,...

☞ *Sur les 285 ZICO françaises, 147 concernent en totalité ou en partie des zones humides ou des milieux marins côtiers.*

▲ Les ZICO et la forêt

110 ZICO sur les 285 contiennent de grands massifs forestiers. Par exemple, plus de 21% des forêts domaniales et 15% des autres forêts publiques gérées par l'ONF (office national des forêts ■790001) sont en ZICO.

Tous les types de peuplements, de la pinède à crochets à la forêt de chênes verts, sont représentés au sein des ZICO et correspondent à autant d'habitats d'oiseaux. Le Pic noir recherche les futaies de hêtre ou de sapin, le Pic mar les mélanges taillis futaie de chêne, le Busard Saint-Martin et l'engoulevent d'Europe les coupes forestières,...

▲ Quelle gestion particulière appliquer dans les ZICO ?

- ▶ C'est dans les zones de protection spéciale du réseau Natura 2000 (ZPS), qui sont des sous-ensemble des ZICO, qu'une gestion est préconisée. Il convient de se référer aux **documents d'objectifs** Natura 2000 (Docob) 355302, qui contiennent **toutes les informations utiles** à la préservation des populations d'espèces de la directive "oiseau".

⊗ Les Docob sont consultables dans la mairie de la commune dont le territoire est concerné.

- ▶ Cependant, il est parfois encore difficile de savoir avec précision ce qu'il convient ou non de faire pour maintenir dans un bon état de conservation certaines populations d'espèces menacées par diverses évolutions dans l'usage des espaces naturels.

C'est pourquoi certaines espèces rares ou à répartition réduite, font d'ores et déjà l'objet d'études et de mesures de gestion (programmes LIFE par exemple, plans de restauration,...) visant à maintenir ou à dynamiser leurs populations.



Aigle de Bonelli

⊗ C'est le cas, dans notre région, de l'Aigle de Bonelli, espèce provençale rarissime (27 couples en 2007 en France) qui souffre notamment, avec la disparition du pastoralisme traditionnel, de la fermeture progressive de ses habitats de chasse (garrigue basse, prairies,...) par boisement naturel ou de la disparition de ceux-ci par l'urbanisation ou d'actes illicites de destruction (tirs, empoisonnement) ou encore de divers dérangements (escalade, engins tout terrain,...),...

- ▶ En général, l'ouverture des milieux et les éclaircies dans les peuplements forestiers sont favorables à l'avifaune.
- ▶ Il faut par contre veiller à perturber le moins possible certaines espèces sensibles au dérangement qui nichent en forêt (rapaces par exemple tels le Circaète Jean-le-blanc, la Bondrée apivore,...) en fractionnant les coupes par exemple et/ou en évitant certaines périodes (de mars à juillet notamment, période de reproduction).
- ▶ Il est conseillé de conserver quelques vieux arbres et arbres morts à l'hectare pour les espèces comme le Pic noir par exemple. Il peut se nourrir des larves des insectes qui décomposent le bois mort.
- ▶ Dans le cas d'enrésinement, il est souhaitable de concevoir le boisement en mélange avec des bouquets de peuplements préexistants (zones accidentées, maintien de chênes bien venants, haies de feuillus, ...), ce qui permet de trouver des compromis favorables à la fois aux oiseaux et aux paysages.